ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16232

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la politique de l'emploi au sein de La Poste. En effet, les personnels constatent à présent une politique systématique de recours à l'emploi précaire, confirmée par la baisse des effectifs des titulaires (au rythme très élevé de moins 5 000 par an) et l'embauche d'agents contractuels à temps partiel (sous CDD la plupart du temps). Il lui demande donc de bien vouloir veiller à ce que La Poste assure pleinement ses missions du service public et s'inscrive en tant qu'entreprise citoyenne dans la préoccupation nationale du maintien et de la recherche de l'emploi stable.

Texte de la réponse

La Poste est une entreprise en constante évolution qui doit remplir à la fois sa mission de service public et faire face, pour certaines de ses activités, à la concurrence des opérateurs postaux privés. Aussi, s'efforce-t-elle de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour assurer un meilleur service au meilleur coût. Les progrès organisationnels ou techniques (comme par exemple, la mécanisation des opérations de tri du courrier ou les nouvelles possibilités offertes par l'informatique dans le domaine financier) réduisent les besoins en personnels dans les établissements comme les centres de tri et les centres financiers. Ainsi, les postes de travail dans les grands centress d'exploitation se réduisent ou évoluent. Dans les bureaux de poste, des fonctions nouvelles apparaissent et d'autres sont renforcées. Dans ce domaine, La Poste a comme ambition d'accroître significativement le nombre d'agents en contact avec le public. Il s'agit pour elle d'être au plus près des besoins de la clientèle afin de mieux y répondre et de se développer (diversification des activités, personalisation des services rendus, amélioration constante de la qualité des prestations fournies, conseil, accueil...). Parallèlement à ces évolutions, La Poste souhaite mettre en place une politique de recrutement qui permette de répondre aux objectifs suivants : rajeunir la pyramide des âges de l'entreprise, favoriser l'insertion des jeunes, acquérir et renouveler les compétences internes dans certains domaines (commercial, management, contact avec le public). Généralement, La Poste est un des premiers recruteurs de France. En 1997, 9 800 personnes ont intégré l'entreprise (hors CDD). Afin d'optimiser ce recrutement, La Poste conduit par ailleurs une politique d'alternance ambitieuse. L'alternance est aujourd'hui un mode de recrutement à part entière pour La Poste qui désire poursuivre sur cette voie avec l'accueil d'environ un millier de jeunes par an. Il s'agit dans un premier temps d'offrir à des jeunes une formation à la fois théorique et pratique, puis dans un second temps de les recruter définitivement. L'intérêt est double : pour l'entreprise qui peut, sur des métiers importants, disposer d'un personnel bien formé et directement opérationnel à l'issue de la formation (importance du caractère pratique de la formation et adaptation de la formation aux besoins spécifiques) ; pour les jeunes ainsi recrutés qui pour beaucoup n'auraient pas pu accéder à ce type d'emploi (échec scolaire, insuffisance de formation et de diplômes, sélectivité très forte des concours administratifs). Pour La Poste, la possibilité de recours à du personnel employé sous contrat à durée déterminée (CDD) constitue une réponse à la fluctuation de la demande et lui permet d'assurer l'exécution de ses missions de service public, ainsi que de faire face aux absences de son personnel, notamment en période estivale. La Poste s'est cependant engagée à maîtriser leur nombre et leur utilisation. La Poste a en particulier procédé à la conversion en CDI de nombreux contrats CDD,

suite à deux accords signés en 1996 et 1998 avec les organisations professsionnelles. Il convient en effet d'être très strict dans le contrôle de ce type de recrutement et de stabiliser les personnels autant qu'il est possible. Ce point fait partie des principales priorités retenues dans le contrat d'objectifs et de progrès signé entre l'Etat et La Poste le 25 juin 1998. Enfin, une des principales préoccupations de La Poste est actuellement de mener une action volontariste vis-à-vis des conditions d'utilisation des agents contractuels à temps incomplet. L'objectif est de permettre des taux d'utilisation plus importants et d'améliorer les conditions de vacation (amplitude horaire, répartition dans la journée...).

Données clés

Auteur : M. Alain Néri
Circonscription : Puy-de-Dôme (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16232
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3561
Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5595